

La pêche

L'Accord de pêche, mis en veilleuse en raison des difficultés de la Communauté à se doter d'une politique de pêche commune, sera très prochainement soumis à l'examen final des ministres canadiens. Si nous décidons de conclure cet accord, il devrait entrer en vigueur le 1^{er} janvier 1982. Cela marquerait un grand pas en avant puisqu'il s'agirait en effet du premier accord négocié bilatéralement par le Canada et la Communauté depuis les négociations visant à obtenir des concessions tarifaires dans l'optique de l'élargissement de la Communauté. Ces concessions rapprocheraient les quantités de poisson canadien exportées vers la Communauté des quantités octroyées aux partenaires privilégiés de la Communauté au sein de l'AELE, l'Association européenne de libre-échange.

Nous obtiendrions ces concessions en garantissant à la Communauté l'octroi de permis de pêche de la morue et du calmar dans la zone de pêche atlantique du Canada. Cela permettrait aux membres de la Communauté qui pêchent depuis longtemps dans les eaux canadiennes d'y poursuivre leurs activités, bien qu'à des niveaux sensiblement inférieurs à ceux d'avant l'introduction des zones de pêche de 200 milles.

Incidences politiques

Je vous ai surtout entretenu de nos relations économiques avec la Communauté et ses États membres. Toutefois, la formation de la Communauté, d'abord par la création de la Communauté du charbon et de l'acier en 1951, puis par l'établissement des communautés économique et de l'énergie atomique en 1957, était un geste autant politique qu'économique auquel le Canada a apporté une réponse autant politique qu'économique. L'unité européenne est importante, tant pour l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN) que pour la stabilité globale. L'intégration économique européenne fait partie d'un ensemble beaucoup plus vaste. Elle a des incidences politiques, sociales et démographiques qui, je pense, risquent fort d'être perçues par les futurs historiens comme étant plus importantes à long terme que l'intégration des marchés commerciaux.

L'accent porte aujourd'hui sur la coopération politique entre les États membres de la Communauté. Cet accent découle en partie de la reconnaissance par les Européens qu'ils subissent les conséquences économiques de divers événements politiques comme l'invasion soviétique de l'Afghanistan, l'instabilité au Moyen-Orient et le changement social en Pologne. Ils reconnaissent également qu'une Europe unie exige une coordination plus poussée des questions politiques internationales, ce qui n'a rien à voir avec les considérations économiques.

Si la création du Marché commun a posé des défis au Canada, il en sera de même du resserrement de la coopération politique entre les Dix. D'une part, nous nous réjouissons bien de la contribution qu'une telle coopération peut apporter à la paix et à la sécurité internationales. Mais d'autre part, elle soulève certaines questions concernant la consultation politique entre le Canada et les membres européens.

Le Canada participe depuis longtemps aux institutions multilatérales — par exemple, en appuyant l'OTAN et les Nations Unies. Mais si nous entrons dans une ère — comme tout porte à le croire — où les blocs régionaux comme la Communauté mettent au point leurs positions sur les questions internationales avant de les présenter dans des instances plus globales, alors il deviendra plus difficile pour un pays comme le Canada